

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



CCAS DE DAX

**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 15 février 2024 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni dans la salle des Commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.**

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 8 février 2024
Nombre de présents	10	
Nombre de pouvoirs	2	Date de la publication : 22 février 2024
Suffrages exprimés	12	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAUULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Maria OREA, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Marcelle THEIL, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ

**POUVOIRS :**

M. Julien RELAUX donne pouvoir à Mme Marylène HENAUULT  
M. José PEREZ donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Laurent DUBOIS

**OBJET : CONVENTION DE COOPERATION ENTRE FRANCE TRAVAIL ET LE CCAS DE DAX POUR L'ACCES A L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI RENCONTRANT DES FREINS PROFESSIONNELS ET SOCIAUX - DEMARCHE GLOBALE D'ACCOMPAGNEMENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L262-1 et suivants et L262-36,

**Vu** le projet de convention de coopération avec France Travail, joint en annexe.

**Considérant** la complémentarité des missions de France Travail et du CCAS (action sociale et insertion pour le CCAS, insertion professionnelle des actifs pour France Travail),

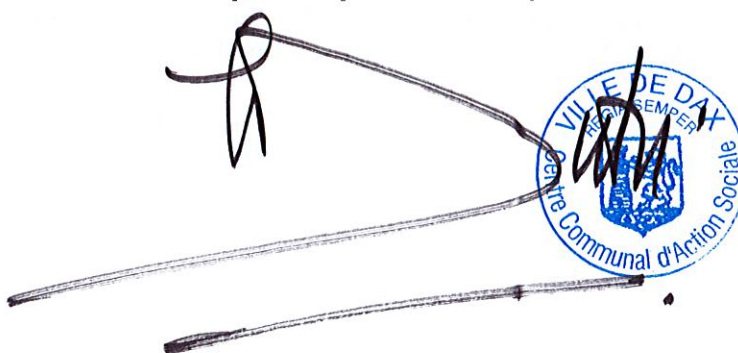
**Considérant** la volonté des signataires de mettre en œuvre des méthodes d'action et de coordination qui favorisent une articulation optimale du champ de l'emploi et du social, gage de la réussite de l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi les plus fragilisés.

**SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,**

**Article 1 : approuve** le projet de convention de coopération entre France Travail et le CCAS portant sur le dispositif d'accompagnement global.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Pechaudral-Dourthe'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'VILLE DE DAX' at the top, 'TRAHISEMPE' in the middle, and 'Centre Communal d'Action Sociale' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms. The signature and stamp are positioned over a horizontal line, likely representing a signature line on a document.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20240215-20240215-01-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024